Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 13 novembre 2020

-Education/Patrimoine-

En partenariat avec l'OPLO, la Région Occitanie et les Académies de Toulouse et de Montpellier s' engagent pour l'enseignement de l'occitan

En partenariat avec l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO), la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Académies de Montpellier et Toulouse signent les conventions pour l'enseignement de l'occitan. Les Conseils départementaux d'Aveyron, de Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, ainsi que la ville de Toulouse sont signataires de la convention établie avec l'Académie de Toulouse.

La Région met en œuvre une politique ambitieuse en faveur du développement de la transmission des langues catalanes et occitanes. Pour l' occitan, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le ministère de l'Education nationale, réunis au sein de l'Office public de la langue occitane (OPLO), ont adopté dès 2017 une convention interacadémique afin de fixer un cadre relatif aux modalités d'enseignement de l' occitan dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse. Les conventions particulières avec les académies de Montpellier et de Toulouse, qui viennent d'être signées, en précisent les modalités de mise en œuvre.

« Je suis particulièrement attachée à la diversité culturelle et linguistique de notre région. Le Catalan et l'Occitan représentent un apport culturel favorable à la créativité, à la transmission et au lien social sur nos territoires, forgeant l'identité de notre Région. C'est pourquoi nous menons une politique volontaire et ambitieuse en faveur de leur développement et de leur valorisation. L'augmentation du nombre de locuteurs passe par l'enseignement de ces langues dès le plus jeune âge et durant tout le cursus scolaire. Faire perdurer l'enseignement des langues régionales est une nécessité culturelle et patrimoniale ! La signature des conventions constitue une des garanties » a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

« *L'académie de Toulouse est très attachée à l'enseignement de l'occitan, de la maternelle à l'université, et il fait donc l'objet d'une politique active contribuant à sa transmission. Apprendre, connaître, pratiquer une langue régionale, c'est en effet se mettre en rapport avec une mémoire, une culture, c'est aussi se donner des atouts pour conforter la maîtrise de la langue française et aborder d'autres langues, c'est un moyen d'ouvrir l'esprit et d'appréhender l'altérité. Ainsi, la carte académique des langues vivantes prend en compte l'occitan et la formation de nouveaux enseignants en langue régionale est un axe de travail prioritaire de l'académie. Ce sont près de 30 000 élèves qui suivent un enseignement régulier d'occitan dans l'académie de Toulouse, dont plus de 6 000 en cursus bilingue. »* a rappelé Mostafa Fourar, recteur de l' académie de Toulouse.

« Je me réjouis de la signature de cette convention. L'académie de Montpellier mène une action volontariste et dynamique en faveur de la transmission des langues et cultures régionales, l'occitan et le catalan. Cela permet d'ores et déjà à près de 14 000 élèves d'étudier l'occitan et à 1 300 de bénéficier d'un cursus bilingue à partir de la maternelle. Apprendre une langue régionale est un atout pour les élèves qui découvrent et s'approprient une culture et leur patrimoine régional, et s'ouvrent dans le même temps à l'apprentissage des langues vivantes. Cette convention permettra de développer les actions pluridisciplinaires et fédératives et les formations qui contribuent à la vitalité de notre action. » souligne Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier.

Selon Patric Roux, vice-président de l'OPLO : *« Ces conventions sont essentielles pour assurer la transmission de la langue occitane dans les académies de Toulouse et de Montpellier pour les années à venir. Elles engagent les partenaires à conjuguer leurs efforts pour y renforcer durablement l'enseignement de l'occitan en fixant des objectifs précis et des moyens à allouer. Concrètement, elles garantissent la continuité des parcours, de la maternelle au lycée, en incluant un volet dédié à la formation des enseignants et consolident toutes les filières, notamment publiques et Calandretas ».*

Partie intégrante du patrimoine français, la langue et la culture occitanes tiennent une place significative dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans la compréhension de la France et du monde. Quatre orientations principales sont déclinées dans les conventions pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan signées avec les académies de Montpellier et de Toulouse :

- Un objectif de 26% d'élèves bilingues en plus grâce à l'ouverture de nouveaux sites d'enseignement dans le premier degré
- La construction ou le renforcement de cursus complets au sein de bassins éducatifs, afin d'assurer une continuité dans l'apprentissage linguistique
- La mise en place d'outils de pilotage qui auront vocation à faciliter le dialogue entre les services de l'Education Nationale, les collectivités territoriales ainsi que les opérateurs associatifs qui œuvrent en faveur de l'enseignement de l'occitan
- La mise en place de moyens permettant d'accroitre le nombre de futurs enseignants, comme les bourses Ensenhar financées par l'OPLO et le congé de formation pour l'Education Nationale.

Une convention pour l'enseignement du catalan est également en cours de rédaction, en collaboration étroite avec l'Office public de la langue catalane. Elle devrait être signée en 2021. Cet engagement sera étendu au niveau international dans le cadre des orientations qui seront fixées dans la feuille de route de l'Eurorégion. En 2021, un plan transversal de valorisation de la diversité linguistique d'Occitanie sera mis en œuvre.

Vous trouverez en pièce jointe une photo de la dictée occitane à Saint-Juéry - janvier 2020

Crédit photo : Romain Saada

Contacts presse :

Service Presse : service.presse@laregion.fr
Toulouse : 05 61 33 53 49 / 52 75 - Montpellier : 04 67 22 81 31

Office public de la langue occitane : gael.tabarly@ofici-occitan.eu - 09 82 54 99 15

Académie de Toulouse : com@ac-toulouse.fr - 05 36 25 77 22

Académie de Montpellier : johanna.Medalin@ac-montpellier.fr - 04 67 91 48 03